

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/41 en date du **17 FEV. 2014** une enquête publique est ouverte à la mairie de Sainte Luce sur Loire, pendant une période de 31 jours du 7 avril 2014 au 7 mai 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A.S DRUCK CHEMIE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de liquides inflammables et un centre de résidus d'imprimerie situés à Sainte Luce sur Loire, route du Prouau.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2718 1° et à déclaration sous le numéro 1432 2° b de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Alain BOELS, retraité du bâtiment et travaux publics, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joseph BOUTIN, directeur général adjoint en retraite du conseil général de Loire-Atlantique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Sainte Luce sur Loire, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 7 avril 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- mardi 15 avril 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- vendredi 25 avril 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 30 avril 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- mercredi 7 mai 2014	de 14 H 30 à 17 H 30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Sainte Luce sur Loire aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte Luce sur Loire.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Sainte Luce sur Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A.S DRUCK CHEMIE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.